



Département de l'Eure & Loir  
Arrondissement de Chartres  
Canton de Courville sur Eure

Communauté de communes  
du Pays Courvillois

L'an deux mil onze, le 13 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal sur convocation du 07 mars deux mil onze, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **John BILLARD**, le Maire.

#### Étaient présents

Patricia ALAIZEAU  
Danielle BARETS  
Jean François BLONDEL  
Didier BOURNISIEU  
Christian BRIGAND  
Marie-Pierre ELLEAUME  
Jean-Claude GUZOWSKI  
Sylvie NAUD  
Marinette PELLERAY



#### Membres en exercice

10

#### Membres présents

10

#### Secrétaire de Séance :

Sylvie NAUD

Monsieur le Maire ouvre la réunion à 20H30.

#### ❖ Approbation du PV du Conseil Municipal du 06 janvier 2011 :

Ce dernier n'appelle aucune remarque des membres du Conseil Municipal et est approuvé à l'unanimité. M Bournisien demande s'il serait possible de disposer du PV un peu plus tôt. M le Maire répond par l'affirmative.

M le Maire informe le conseil de la démission de Sandrine Pétrement par courrier reçu le 10 janvier 2011, aucune raison n'est précisée.

#### ❖ Arrêt de travail de la secrétaire de Mairie :

Monsieur le Maire fait le point sur les perturbations du service à la population (gestion administrative et ouverture de la Mairie au public) depuis le 17 janvier à la suite de l'arrêt de travail de la secrétaire de Mairie.

Si la Mairie est restée majoritairement fermée pendant cette période, c'est parce qu'il n'avait pas de visibilité sur un éventuel retour ou pas de la secrétaire. Le délai légal de 48H pour prévenir l'employeur de son arrêt de travail ayant été scrupuleusement respecté, ce n'est qu'après ce délai que le maire était informé du renouvellement d'absence de la secrétaire. Il lui était donc difficile d'anticiper son remplacement. Monsieur le Maire a donc simplement géré les affaires courantes et urgentes de la commune en attendant des précisions.

Madame Navarro est à présent en congés de maternité, et ce jusqu'au 8 Aout. Elle souhaite prendre ses congés d'été à la suite, son retour est donc prévu fin Août.

Depuis la mi-mars, Madame Baretts s'est portée volontaire pour tenir une permanence le jeudi après midi de 14H00 à 18H00 (remplacée le cas échéant par Christian Brigand). M le Maire maintient sa permanence le samedi de 10H00 à 12H30 (il est remplacé, le cas échéant, par l'un de ses adjoints).

Une secrétaire intérimaire (via le Centre de Gestion d'Eure & Loir) vient une journée par semaine effectuer quelques tâches administratives courantes. Son coût journalier est de 186,00 € TTC, il conviendra d'inscrire cette charge au budget. Les arrêts maladies et le congé maternité étant assurés par un contrat d'assurance collectif, le coût du remplacement sera en parti compensé.

Monsieur le Maire a conscience que cette situation va perturber le service à la population pendant plusieurs mois, mais doit veiller à ne pas alourdir les finances de la commune. Il remercie d'ores déjà les élus de leur compréhension, leur aide et leur assistance pendant cette période.

#### ❖ Délibération n°1104 – 1 : Adhésion de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au SIPAC et modification des statuts du syndicat

M le Maire expose que par arrêté du 3 novembre 2010 le Préfet a prononcé la fusion de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole et des communautés de communes de l'Orée de Chartres et du Val de l'Eure avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour le syndicat mixte du Pays Chartrain cette fusion emporte de plein droit le retrait des collectivités concernées ; celui de la communauté d'agglomération Chartres Métropole, des seize communes de la communauté de l'Orée de Chartres et des neuf communes du Val de l'Eure.

La nouvelle communauté d'agglomération de Chartres (regroupant les 32 communes) a dans une délibération en date du 3 janvier 2011, sollicité son adhésion au Syndicat du Pays Chartrain qui, lors de la réunion de son comité syndical le 20 janvier, a répondu favorablement à sa demande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la nouvelle communauté d'agglomération Chartres Métropole au Syndicat Intercommunal du Pays Chartrain et la modification de ses statuts. De même qu'il autorise M le Maire à signer tout document s'y rapportant.

---

❖ **Subventions aux associations :**

Avant de passer aux demandes de subvention, M le Maire rappelle que la règle lorsqu'une association sollicite une subvention auprès d'une collectivité locale est de fournir un bilan financier et le procès verbal de l'Assemblée Générale Annuelle. Ceci afin de permettre aux Conseillers Municipaux d'apprécier l'activité de l'association (nombre d'adhérents et actions menées) et l'état de ses finances.

➤ **Demande de subvention de l'association « Les chemins du Favril »**

M le Maire soumet une sollicitation par courrier du 3 février de l'association « Les Chemins du Favril » pour une subvention de 200,00 € afin de l'aider à réaliser les activités prévues pour 2011, notamment une randonnée réservée aux enfants à l'occasion des fêtes de Pâques.

M Blondel, s'exprime en tant que Secrétaire de l'association et informe le Conseil Municipal que le procès verbal de la dernière Assemblée Générale à été déposé à la préfecture. Mais qu'il n'était pas au courant de la nécessité de fournir ces éléments au conseil. M le Maire indique de ces dispositions ont déjà été évoquées lors d'un précédent Conseil.

Mme BARETS profite de l'occasion pour faire part du fort mécontentement du Président de l'association car aucun élu n'a participé à la Randonnée de Pâques organisée le weekend passé. La majorité des conseillers affirme n'avoir pas vu d'affiches ou reçu de tracts faisant la promotion de cette manifestation (contrairement à ce qui avait été fait l'an passé) et n'ont donc pas pu s'organiser pour participer à cette manifestation qu'ils jugent pourtant très sympathique.

M Bournisien demande s'il est possible de traiter toutes les demandes de subventions en même temps, avant de se prononcer sur celles qui seraient retenues.

Mme Elleaume est surprise de ne pas voir la demande faite par l'association « Le Favril Swing ». M le Maire, lui répond qu'il a bien reçu un courrier de cette association. Une rencontre étant programmée le samedi suivant, il se propose de demander des précisions au Président de l'Association de danse.

➤ **Demande d'aide de l'association « Etoile Filante Courvilloise »**

M le Maire soumet une demande par courrier du 11 mars de l'association « Etoile Filante Courvilloise » qui sollicite l'aide de la commune à l'occasion de la 7<sup>ème</sup> édition du Tour de la Communauté de Communes du Pays Courvillois - le dimanche 29 mai 2011 - pour d'une part, désigner 2 ou 3 volontaires pour être signaleurs sur certains

carrefours. Et d'autre part, pour le versement d'une subvention (montant non précisé). Aucun élu ne se propose pour être signaleur et le Conseil ne semble pas favorable pour soutenir financièrement l'association Cycliste.

➤ **Demande de subvention de l'association des amis des jumelages du Pays Courvillois**

M le Maire soumet une demande par courrier du 27 janvier de l'association des amis des jumelages du Pays Courvillois pour solliciter une subvention qui affirmerait l'engagement pris lors de la signature de la charte de Jumelage en 1987 (montant non précisé.)

**Politique du Favril vis à vis des Associations**

Après échange des conseillers sur la politique à adopter par la commune du Favril pour l'aide aux associations, M Guzowski demande la position du Maire. Ce dernier indique que la commune ne peut pas systématiquement s'abstenir de verser des aides aux associations, même lorsqu'elles ne font pas partie de la commune comme cela a été évoqué. En effet Le Favril fait partie intégrante du Pays Courvillois dont certaines associations portent des valeurs sportives comme le vélo ou d'ouverture comme les jumelages. Il propose une participation symbolique de 50,00€ pour les deux associations Courvilloises et 100,00€ pour « Les chemins du Favril ».

M le Maire propose de faire figurer ces subventions dans le budget primitif 2011. A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord.

---

❖ **Présentation du budget primitif 2011 de la commune :**

Avant de passer à la présentation détaillée du budget primitif 2011 de la commune, M le Maire rappelle que celui-ci a été établi suite à la réunion de la commission « Projets 2011 » et notamment les investissements envisagés lors du précédent Conseil Municipal.

Le vote définitif des budgets se fera lors d'un prochain Conseil Municipal programmé le 26 avril 2011 à 20H30 à la Mairie. En effet, M le Maire a réservé auprès du service de remplacement du Centre de Gestion, un rédacteur expert en budget municipal pour partager avec lui les orientations qu'il propose au conseil. Il s'assurera ainsi un avis extérieur pour conforter le budget soumis au vote.

M le Maire présente le budget primitif envisagé pour la commune en 2011. Il attire l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité de prévoir en fonctionnement une somme suffisante pour financer le service de remplacement de la secrétaire de Mairie, même si le contrat d'assurance collective rembourse une partie du salaire versé à Madame Navarro pendant son congé de maternité.

En ce qui concerne les investissements, les projets retenus sont :

- Assainissement eaux pluviales : à la Dunemerie et au Chemin du buisson (M & Mme Luce)
- Travaux dans la salle polyvalente : isolation phonique, pose de rideaux et réparation radiateurs.
- Extension canalisation pour raccordement eau M Cochonnet.
  
- En ce qui concerne l'installation de Bornes Incendies place de l'Église et au pied du Château d'eau, Messieurs Guzowski et Brigand ont reçu la visite d'une personne du SDIS (Pompiers) afin de faire valider la pertinence de la

pose de ces installations. Il semblerait que les mares de la commune, à condition qu'elles soient entretenues, soient suffisantes pour répondre aux besoins en cas d'urgence. Le Conseil décide donc de ne pas retenir ces travaux.

- Une enveloppe budgétaire de 20.000 € en dépense et en recette est inscrite dans le cadre du projet de lancement de l'étude « Village Rando ».

A noter que des travaux prévus en 2010 (les 3 panneaux municipaux, la restauration d'un Tableau et du retable de Eglise) seront réalisés cette année. Le plan de financement prévu en 2010 est donc reporté sur le budget primitif 2011.

Un point particulier est fait sur le financement du ravalement des murs intérieurs de l'église (9.159,57 €TTC). M le Maire indique que l'équilibre en investissement du budget de 2011 est obtenu avec le concours financier envisagé par l'association « Eglise St. Pierre du Favril ». En effet, un engagement a été acté pour qu'un don de 2000,00 € pour le Tableau et 2000,00 € pour le ravalement du mur. Or, ce n'est pas suffisant. Dans le projet globale, il reste à charge 3500,00 € pour la commune qui ne peuvent être financés qu'avec une augmentation de l'emprunt envisagé pour 2011 ou par une hausse des impôts locaux.

M Guzowski indique que l'idée lancée lors des vœux de demander 10 € par habitant pour aider au financement de ces travaux a rapporté (à ce jour) 390,00 €. Il indique aussi que la Présidente souhaite garder une réserve pour installer un éclairage mettant en valeur le futur retable et tableau. Le problème des murs de l'église est responsable d'un taux d'humidité important dans l'église, qui altérerait la conservation du tableau. Enfin, M Guzowski ne comprend pas que le conseil municipal puisse accorder des aides aux autres associations et qu'il insiste auprès de l'association de l'Église pour qu'elle apporte du financement. Il exprime un certain agacement sur ce dossier tant sur le plan personnel qu'en tant qu'élu.

M le Maire rappelle à M Guzowski que l'association de l'Église a été créée pour mettre en place des actions afin de récolter des fonds destinés au financement de la préservation de ce patrimoine communal. L'idée des 10€ par habitant est une action parmi d'autres. Il s'étonne d'ailleurs qu'aucun membre de l'association présent ne soit en mesure de communiquer sur les fonds disponibles. Il attire l'attention sur le fait que les projets de restauration des patrimoines communaux nécessitent très souvent beaucoup de temps.

Mme Naud, membre de l'association, pense qu'il serait bien d'aller jusqu'au bout du projet en trouvant une solution pour financer ces travaux de ravalement, notamment en augmentant les impôts, si possible ponctuellement. M le Maire se renseigne sur cette possibilité.

Mme Baret, membre de l'association, indique que le Bric à Brac de l'Ascension doit pouvoir rapporter des fonds supplémentaires utilisables pour ce projet. Elle précise aussi que l'Association a pour but la préservation du patrimoine et que l'argent et les bénévoles de l'association doivent être utilisés, selon elle, exclusivement pour la préservation du dit patrimoine et non pas pour le culte ni pour fournir du matériel pour l'office.

Après ce débat, M le Maire observe une certaine volonté du Conseil Municipal de financer ces travaux des murs intérieurs à condition que ce soit les derniers. Il propose que l'association mette en œuvre les moyens nécessaires pour apporter 1.000 € supplémentaires, la commune engagera un emprunt et le conseil votera une augmentation des impôts locaux à une hauteur maxi de 1,50 %.

❖ **Informations diverses**

**Association :** M le Maire informe le conseil qu'il va demander des explications à l'association « Le Favril Swing » car il a constaté que la salle polyvalente était très chauffée lors des cours de danse. Il s'en étonne, car pour en arriver à une telle chaleur, il convient d'allumer le chauffage tôt dans la journée. Compte tenu de l'absence d'isolation de notre salle, la consommation en fuel a du être très importante. M Guzowski confirme d'ailleurs qu'il a relevé le niveau de la citerne et constaté une consommation supérieure à l'année passée, alors que la mairie a été entièrement isolée.

Marie Pierre Elleaume indique à M le Maire qu'elle passe à l'heure du déjeuner pour mettre le chauffage en route, et que l'association n'est pas responsable. Elle indique qu'il fait trop froid lors des cours.

M le Maire comprend qu'il faille allumer le chauffage à l'avance, mais tous les mardis après midi, au maximum en plein hiver, c'est exagéré.

Un rendez-vous est pris avec le Président de l'Association de danse, il abordera ce sujet.

**EDRF :** des travaux de peinture nécessaire à l'entretien de la ligne 90 KV Courville-Loupe (32) 31 vont être réalisés sur le territoire de la commune de mai à septembre.

**Sécurité Routière :** En Eure & Loir, le partenariat en matière de sécurité routière a été établi avec le Conseil Général et l'Association des Maires. Il repose notamment sur la désignation d'un élu « Correspondant Sécurité Routière » au sein de chaque Conseil Municipal. M le Maire a désigné Christian Brigand, avec son accord, comme correspondant Sécurité Routière du Favril.

---

Le Conseil n'exprime pas de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

Le Maire  
**John BILLARD**

La secrétaire  
**Sylvie NAUD**

Les Conseillers Municipaux